

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE N°2 – ANNEE 2023/2024

Date : 19/03/24 Lieu : École Élémentaire Robert Delavaux Durée : 2h

Personnes présentes : enseignantes : Audrey Schmitt, Amélie Prétot, Aurélie Vernassier, Aude Girerd, Véronique Masson, Anne-Françoise Caré ; maire : Yves Guyen ; adjointe aux affaires scolaires : Marianne Beaupain ; représentants de parents d'élèves : Valérie Schmitt, Emilie Moreau, Carole Loye-Simoes ; UFCV : Manuella Boutouta.

Excusés : parents élus : Nadège Najib, Claire Gaudin, Maryline Jehl ; enseignantes : Elise Mirguet, Alexia Marlinge ; rapporteur commission scolaire : Kadir Yildirim.

Absents : parents élus : Linda Fekkar, Léa Rousselle ; Coup de Pouce : Valérie Kolmayer.

### 1/ Effectifs

Les effectifs actuels sont les suivants : 6 classes, 146 élèves. Une radiation en janvier 2024.

CP →	Audrey Schmitt	26
CP-CE1 →	Aurélie Vernassier / Alexia Marlinge	4 + 21 = 25
CE2 →	Amélie Prétot	25
CE2-CM1 →	Aude Girerd	9 + 13 = 22
CM1 →	Véronique Masson	25
CM2 →	A.F. Caré / Alexia Marlinge	23

### **Ajout exceptionnel d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :**

#### 1bis/ Organisation du temps scolaire à la rentrée 2024 (mail du 6 mars)

L'organisation actuelle du temps scolaire de notre école publique a été arrêtée à la rentrée 2021.

Conformément à la réglementation, il convient au conseil d'école de se prononcer de nouveau pour la rentrée 2024 en lien avec l'autorité ayant compétence scolaire.

L'organisation actuelle relève du cadre dérogatoire (4 jours par semaine). Il est possible de la reconduire, de la modifier ou de revenir au cadre général.

Pour mémoire :

1. Cadre général de l'organisation des temps scolaires : 24 heures d'enseignement réparties sur une semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi matin ; une durée d'enseignement de 5 h 30 au maximum par jour ; une demi-journée n'excédant pas 3 h 30 ; une pause méridienne d'1h 30 au minimum.
2. Cadre dérogatoire de l'organisation des temps scolaires : dérogation aux maxima horaires de 5 h 30 par jour et 3 h 30 par demi-journée ; et/ou demi-journée de classe le samedi matin ; et/ou allègement de la semaine d'enseignement compensé par un raccourcissement des congés d'été ; huit demi-journées par semaine comprenant au moins cinq matinées, pas plus de 24 heures hebdomadaires, pas plus de 6 heures par jour et pas plus de 3 h 30 par demi-journée. Dans ce cas de figure, les activités périscolaires sont développées sur un après-midi (PEDT obligatoire) ; 4 jours par semaine (les 24 heures obligatoires d'enseignement sont réparties sur 4 jours, à raison de 6 h par jour)

### **Le conseil d'école doit se prononcer à ce sujet.**

Échanges entre les enseignantes, les représentants de parents d'élèves, la mairie et l'UFCV :

Pour rappel, le retour à 4 jours faisait suite à une consultation des familles en 2021.

Les enseignantes souhaitent rester à 4 jours pour plusieurs raisons, notamment le rythme régulier sur toute la semaine, plus simple pour les enfants et pour l'organisation du temps scolaire (les après-midis courtes limitaient les activités), pas d'observation de baisse de concentration ou de niveau suite à la

« perte » d'une matinée de travail, les réunions pédagogiques sont fréquemment le mercredi matin.

L'UFCV appréciait les activités encadrées lors des NAP, mais souhaite rester sur le fonctionnement actuel. La mairie rappelle que le changement de rythme (retour à 4 jours ½) impliquerait toute l'école et non pas que l'élémentaire.

Les représentants de parents d'élèves apprécient ce rythme de 4 jours par semaine, c'est plus régulier pour les enfants, le repos du mercredi matin est apprécié, que ce soit à domicile ou en temps calme proposé par l'UFCV lors de l'accueil du mercredi matin. Possibilité d'activités sportives ou extra-scolaires le mercredi matin. Ils n'ont eu aucun retour négatif de parents sur cette semaine de 4 jours.

Vote du conseil d'école : unanimité pour rester à 4 jours par semaine. La reconduction est donc adoptée.

### 2/ pHARe : plan de prévention contre le harcèlement

Depuis l'année scolaire 2023-2024, on demande aux établissements scolaires de mettre en œuvre un programme d'actions de prévention de la violence et du harcèlement, élaboré avec l'ensemble de la communauté éducative et adopté par le conseil d'école

Les travaux scientifiques menés sur le plan international montrent que la prévention et la prise en charge du harcèlement sont efficaces lorsqu'elles s'inscrivent dans une approche globale, celle de l'amélioration du climat scolaire. En agissant sur différents facteurs du climat scolaire, la prévention du harcèlement entre pairs est particulièrement efficace, le repérage des situations est facilité et la prise en charge plus complète. Dans notre école, il a été élaboré en concertation avec la maternelle.

Il s'oriente autour de trois axes : prévention, harmonisation des règles et pratiques, coéducation.

Chaque axe se décline en plusieurs parties : objectifs, compétences développées chez l'élève, actions, indicateurs d'évaluation, intervenants-partenaires, formations souhaitées, calendrier.

Les enfants du cycle 3 ont rempli en début d'année un questionnaire à ce sujet. Remarque d'une représentante de parents d'élèves : ce questionnaire n'était pas très adapté aux enfants d'élémentaire. Ce ressenti est partagé par les enseignantes qui rappellent que le questionnaire était national.

Madame Caré a présenté les 3 axes et les propositions d'actions des enseignantes.

### 3/ Activités pédagogiques

→ **Carnaval** : mardi 13 février déguisé l'après-midi pour les élèves qui le souhaitent.

→ **La grande lessive** : le but est de valoriser l'art et l'enseignement artistique. Chaque classe réalise des œuvres plastiques sur un thème commun. Ces productions sont suspendues avec des pinces à linge sur des cordes à l'extérieur. Cette action est réalisée au niveau mondial. La seconde exposition a lieu le 21 mars 2024 autour du thème « Faire des bulles ? ».

→ **Les petits champions de la lecture** : les élèves des classes de CE2-CM1, CM1 et CM2 ont élu leur petit champion et leur petite championne. Ils ont participé au concours départemental avec motivation, qui s'est déroulé à Ornans un samedi matin.

→ **Intervention de la MAE** dans toutes les classes jeudi 7 mars au matin. CP Mme Schmitt, CP/CE1 Mme Vernassier, CE2 Mme Prétot sur le thème Accidents de la Vie courante et Gestes de Premiers Secours ; CE2/CM1 Mme Girerd, CM1 Mme Masson et CM2 Mme Caré sur la sensibilisation aux écrans. Un bilan a été envoyé aux familles avec des conseils.

→ **Portes ouvertes** collège Camus : vendredi 8 mars de 17h à 19h. Les familles des élèves de CM1 et CM2 ont été invitées.

→ **1/4h de lecture national** : participation de l'école le 12 mars.

→ **Intervention du SYBERT** : CM1 Mme Masson et CE2/CM1 Mme Girerd mardi 19 mars (tri des déchets y compris compostage), 26 mars (ré-emploi).

Le SYBERT a également animé une sensibilisation à la pollution de la mer.

→ **Carte de la fraternité** : CE2/CM1 Mme Girerd, CM1 Mme Masson et CM2 Mme Caré, opération organisée par la Ligue de l'Enseignement. Un message de fraternité est envoyé par carte postale à un destinataire tiré au sort dans le département. Il y aura peut-être des réponses.

→ **Exercice PPMS Risques Majeurs** académique prévu vendredi 5 avril matin avec un scénario commun (dégagement de vapeurs toxiques après accident de la circulation). Un PPMS confinement doit être déclenché.

→ **Animation « Contrat de Rivière Ognon »** par la Maison de la Nature de Brussey : CE2/CM1 Mme Girerd et CM2 Mme Caré, jeudi 14 mars après-midi CE2-CM1 et vendredi 15 mars matin CM2 (en classe), jeudi 4 avril matin CM2 au ruisseau // après-midi CE2-CM1 (sur le terrain), jeudi 16 mai matin CM2 // après-midi CE2-CM1 (sur le terrain). Une journée de restitution se déroulera le vendredi 14 juin, pour 9 classes, à Brussey. Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO) prend en charge le transport. Le Contrat de Rivière est un programme d'actions visant la restauration et la préservation des milieux aquatiques et humides. Coût des séances : pris en charge par le SMAMBVO, le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Haute vallée de l'Ognon, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

→ **Judo** : cycle d'initiation au judo au DOJO avec M. Carrez. Pour la classe de CP de Mme Schmitt : mardi 05/03/24 12/03/24 19/03/24 26/03/24, vendredi 05/04/24 et mardi 09/04/24 de 9h00 à 10h00.

Pour la classe de CP-CE1 : mardi 05/03/24 de 10h00 à 11h00, vendredi 15/03/24 de 9h00 à 10h00, vendredi 22/03/24 29/03/24 de 9h00 à 10h00, vendredi 05/04/24 de 10h00 à 11h00 et vendredi 12/04/24 de 9h00 à 10h00. Pour la classe de CE2 : à définir.

Montant total : 210€ par classe (35€ la séance), 630€ financés par COUP DE POUCE que l'on remercie.

→ **Savoir Rouler à Vélo (SRAV)** : Cette année, dans le cadre de la mise en place du dispositif SRAV (Savoir Rouler à Vélo), les CM2 vont bénéficier de l'intervention gratuite (subventionnée) du Comité Régional de Cyclisme de Bourgogne Franche-Comté (Fédération Française de Cyclisme). Les modalités de l'intervention seraient les suivantes : présence d'un moniteur de cyclisme diplômé sur 8 séances en début d'après-midi pendant 2 semaines consécutives, soit 10h en tout, sans doute fin mai. Une sortie vélo aux alentours de l'école et de la commune aura sans doute lieu sur la journée en fin d'intervention. Des parents volontaires passeront un agrément vendredi 29 mars à 17h00 en présence d'un conseiller pédagogique à Ecole-Valentin ou le 5 avril à Miserey-Salines. 5 parents se sont proposés.

Il n'y a pas de prévention routière avec la gendarmerie cette année, cette prestation, en partenariat avec l'association Prévention Routière, était payante.

→ **Football** : proposition du Football Club Grand Besançon pour un cycle football de six semaines pour toutes les classes. On commencerait le 7 mai, puis 14, 21, 28 et enfin 4 et 11 juin l'après-midi. Activité gratuite. Cela comprend 6 séances de 45 min encadrées par les intervenants du club ; cette activité permet notamment de promouvoir le football féminin.

→ **Concours de piles** : n'a pas été renouvelé par le SYBERT.

#### 4/ Comptes de l'école

L'école fonctionne grâce aux subventions municipales (sur l'année civile) et grâce à la coopérative scolaire affiliée à l'OCCE (Office Central de Coopération à l'École), sur l'année scolaire. Le solde de la coopérative

scolaire se monte à 2 691,28 euros, qui sont répartis par élève entre les six classes, après règlement des cotisations OCCE.

- transports : 3180€ demandés
- entrées piscine : 1526,76€ demandés
- investissement : ordinateur portable direction (600€) + massicot 500€ demandés
- fonctionnement (fournitures, fichiers)
- réparation du VPI de Madame Vernassier.

Le budget sera voté le 04/04/24 par la mairie. Il est maintenu à 34 euros par élève, basé sur l'effectif de septembre N-1 pour l'année N (2023 pour 2024, soit 146 élèves), c'est à dire 4 964€.

#### 5/ Divers (Périscolaire, Association Coup de Pouce...)

##### **Périscolaire :**

Directrice adjointe Manuella Boutouta :

- Nadia Lauzerie, la directrice, a quitté ses fonctions. Le poste est ouvert au recrutement jusqu'à fin août. Fantin Dronne-Carrière assure l'interim avec Manuela Boutouta lorsqu'elle n'est pas en formation.
- Effectif (maternelle + élémentaire) :
  - o Le matin : 24 à 30 enfants
  - o Le midi : 130 à 140 enfants (2 services pour les élémentaires : CP/CE1/CE2 et CM1/CM2)
  - o Le soir : 40 à 60 enfants
- Animateurs : formation de 2 jours pour mettre en place un projet axé sur le jeu libre(LUDIMALLE), mail informatif à suivre.

#### 6/ Questions posées au préalable

Aucune question n'a été remontée par les représentants de parents.

Informations diverses de la mairie :

- Une réunion dédiée à la présentation du projet de désimperméabilisation des cours aura lieu le lundi 25 mars avec la présence des équipes enseignantes de maternelle et d'élémentaire.
- Commémoration des 80 ans de la libération de notre village. Projet de mur interactif. Julien Barberot propose de travailler sur la conception du jeu, pour le 7 septembre. Il propose d'associer les enfants et l'école (jeu de questions/réponses).  
Le maire propose aux enfants de chanter le Chant des Partisans. Les militaires seront présents.
- Flamme Olympique le 25 juin. La mairie travaille sur un projet de village ecolympique le 22 juin, avec activités sportives avec les clubs du village (FCGB...) et l'UFCV.
- CME : chasse aux œufs la veille de Pâques, à l'arboretum.
- Transports scolaires : la commune s'est portée volontaire pour la mise en place de cartes billettiques. Dispositif développé le 6 mai 2024. Il s'agit de cartes de bus magnétiques à valider en expérimentation. Une première réunion est prévue mardi 26 mars à 18h avec les parents élus du conseil d'école.

Le syndicat apicole du Doubs vient de reprendre contact avec les écoles maternelle et élémentaire pour trouver une date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

La secrétaire de séance,  
Carole LOYE-SIMOES

La présidente du conseil,  
Anne Françoise CARÉ


